New B.
Health Serv.

ANNUAL REPORT

OF THE

HEALTH SERVICES ADVISORY COUNCIL

PROVINCE OF NEW BRUNSWICK

YEAR ENDING 31 DECEMBER 1971

12

To The Honourable
Hedard J. Robichaud
Lieutenant Governor of the
Province of New Brunswick.

May it please Your Honour:

The undersigned has the honour to present the 1st Report of the Health Services Advisory Council for the year ending December 31, 1971.

Respectfully submitted,

PAUL S. CREAGHAN
Minister

To The Hon. Paul S. Creaghan,
Minister of Health
Province of New Brunswick.

Sir:

I have the honour to present to you the 1st Report of the Health Services Advisory Council for the year ending December 31, 1971.

Yours very truly,

E. C. BROWN
Chairman

HEALTH SERVICES ADVISORY COUNCIL

ANNUAL REPORT

FOR THE YEAR ENDING 31 DECEMBER 1971

A need was expressed in New Brunswick for a group of people representative of both providers and users of health services to become involved in concepts and policy suggestions for Government. This led to legislation and formation of the Health Services Advisory Council.

The Health Services Advisory Council was assented to by Act of the Legislature on 23 April 1971. The chairman and members of the Council were appointed by Order-in-Council on 28 October 1971.

The Health Services Advisory Council is a senior advisory body on health services matters to the Minister of Health and, through him, to the Government of New Brunswick.

The objects of the Council are to advise the Minister on matters relating to the provision of health services in the Province and to suggest to the Minister new orientations, aims and revisions of programs and actions.

The duties of the Council are:

(a) to advise the Minister at his request;

(b) to refer to the Minister all questions or matters which it deems to be important in the field of health services within the Province;

(c) to recommend to the Minister such research as it deems useful or necessary for the attainment of its objects;

(d) to communicate to the Minister its findings, conclusions and recommendations regarding the provision of health services in the Province; and

(e) to submit to the Minister before the last day of February in any year a report of its activities during the preceding year.

In order to carry out its duties, the Council has the power, with the approval of the Minister, to undertake or cause to be undertaken a study of any matter in relation to the provision of health services in the Province; to receive and hear petitions or suggestions from individuals or groups on any matter in relation to the provision of health services in the Province; to appoint such

committees as it deems necessary to the attainment of its objects; and, with the approval of the Minister, to appoint to such committees persons who are not members of the Council.

The members of the Council are selected to reflect a reasonable balance of public interest, expert knowledge, experience, geographic and cultural representation. Members are appointed for one to four years and may be reappointed once for a term not exceeding four years.

The members appointed by the Lieutenant-Governor in Council on the recommendation of the Minister of Health are as follows:

- Brig. E. C. Brown from Fredericton, Chairman of the Council

- Dr. C. Gaudreau from Edmundston, Vice-Chairman of the Council, Dr. H. H. MacKinnon from Fredericton, and Dr. L. M. Simon from Saint John, representatives of the New Brunswick Medical Society

- Mr. L. A. Miller from Dalhousie, representative of the New Brunswick Hospital Association

- Mr. J. K. Tingley from Saint John, representative of the New Brunswick Association of Hospital Administrators

- Dr. J. A. Berubé from Campbellton, representative of the New Brunswick Dental Society

- Dr. Maxine Franklin of Fredericton, representative of the New Brunswick Universities

- Miss Myrna Sherrard of Moncton, representative of the New Brunswick Association of Registered Nurses

- Rev. Sister A. Saulnier of Bathurst, Mrs. A. P. Tracy-Gould of Newcastle, Mr. Ola J. LeBlanc of Moncton and Rev. Canon J. F. N. Jones of St. Andrews, representatives of the public at large.

The Deputy Minister of Health and one other person designated by the Minister are ex-officio members of the Council without voting rights.

Dr. D. LeTouzé of the Research and Planning Division of the Department of Health is the Secretary of the Council.

The first meeting of the Health Services Advisory Council was held on the 19th and 20th of November 1971.

The meeting of the 19th was an orientation meeting for the members of the Council. The Minister explained to the members what were the terms of reference of the Council. The Deputy-Minister and each Division Head of the Department gave a complete briefing on present organization and current policies of the Department of Health.

The Council met again on the 20th to review its terms of reference in the light of information it had received the previous day and to discuss organization and administration of the Council.

The second meeting of the Council was held on the 10th of December 1971. During this meeting Dr. C. Gaudreau was appointed Vice-Chairman of the Council.

The Task Force Report on Social Development and the Report of the Study Committee on Nursing Education were discussed very briefly because members of the Council felt more time and more information were required before making a recommendation to the Minister.

During this meeting a delegation from Saint John "Social Service Council" comprising Reverend Sister J. Magee, Dr. H. Whiston

and Mr. B. Doyle briefed the Council on their views and experience with respect to the project of implementing a Home Care Program in that city. The Council was very pleased by the presentation but felt that it needed much more information on the subject to make any policy recommendation to the Minister.

The Chairman had several meetings with the Minister and with officials of the Department for further briefing and discussion of current situations. He also attended a meeting on the 7th of December 1971 with Dr. J. Hastings, Chairman of the Community Health Centre Project set up by the Federal Government to study and make recommendations on the delivery of ambulatory care at the community level through various types of health centre and on the possible role which governments and others might play in encouraging the development of such centres.

During the coming year the Council will be involved to a great extent in the development of a comprehensive and well-integrated system of health services which will ensure the availability of a range of facilities and programs suitable for the needs of the population and capable of being financed within the fiscal resources of the Province. It will also advise the Minister at his request on other matters the Minister will refer to it for consideration and study.

RAPPORT ANNUEL

DU

CONSEIL CONSULTATIF

SUR LES SERVICES DE SANTE

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

ANNEE SE TERMINANT LE 31 DECEMBRE 1971

A son Honneur
le Lieutenant-gouverneur,
Monsieur Hedard J. Robichaud
Nouveau-Brunswick

M. le Lieutenant-gouverneur,

Le soussigné a l'honneur de vous présenter le 1er rapport du Conseil Consultatif sur les Services de Santé pour l'année se terminant le 31 decembre, 1971.

Respectueusement soumis,

Le ministre
PAUL S. CREAGHAN

A l'Honorable Paul S. Creaghan
Ministre responsable de la Santé
Nouveau-Brunswick.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le 1er rapport du Conseil Consultatif sur les Services de Santé, pour l'année se terminant le 31 decembre, 1971.

Votre tout dévoué,

Le président
E. C. BROWN

RAPPORT ANNUEL
DU CONSEIL CONSULTATIF SUR LES SERVICES DE SANTE
POUR L'ANNEE SE TERMINANT LE 31 DECEMBRE 1971

Le besoin se fit sentir au Nouveau-Brunswick d'amener un groupe de personnes représentant les dispensateurs et les utilisateurs des services de santé à participer à la formulation d'idées et de lignes de conduite à suggérer au gouvernement. Le tout aboutit à des mesures législatives et à la formation du Conseil consultatif sur les services de santé.

Le Conseil consultatif des services de santé fut sanctionné par une Loi de l'Assemblée législative le 23 avril 1971. Le président et les membres du Conseil furent nommés par décret du Conseil le 28 octobre 1971.

Le Conseil consultatif des services de santé est un corps consultatif supérieur sur les questions des services de santé auprès du ministre de la Santé et, par son intermédiaire, auprès du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Les buts du Conseil sont de conseiller le ministre sur des questions traitant de la dispensation des services de santé dans la province et de suggérer au ministre de nouvelles orientations, de nouveaux objectifs et des révisions des programmes et mesures à prendre.

Les fonctions du Conseil sont:

(a) de conseiller le ministre sur sa demande;

(b) de soumettre au ministre toutes les questions ou affaires qu'il juge importantes dans le domaine des services de santé au sein de la province;

(c) de recommander au ministre les recherches qu'il juge utiles ou nécessaires pour atteindre ses buts;

(d) de faire part au ministre de ses constatations, conclusions et recommandations concernant la dispensation des services de santé dans la province; et

(e) de présenter au ministre, avant le dernier jour de février de chaque année, un rapport sur ses activités au cours de l'année précédente.

En vue d'exercer ses fonctions, le Conseil a le pouvoir, avec l'approbation du ministre, d'entreprendre ou de faire entreprendre l'étude de toute question se rapportant à la dispensation des services de santé dans la province; de recevoir ou d'entendre les requêtes ou suggestions provenant de particuliers ou de groupes sur toute question se rapportant à la dispensation des services de santé dans la province; de former les comités qu'il juge nécessaires pour atteindre ses buts; et, avec l'approbation du ministre, de nommer à ces comités des personnes qui ne font pas partie du Conseil.

Les membres du Conseil sont choisis de manière à refléter un équilibre raisonnable de l'intérêt public, des connaissances spécialisées, de l'expérience, de la distribution géographique et culturelle de la population. Les membres sont nommés pour des termes d'un à quatre ans et peuvent être réélus une fois pour un terme d'au plus quatre ans.

Les membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil sur la recommandation du ministre de la Santé sont les suivants:

- Le général de brigade E. C. Brown de Fredericton, président du Conseil,

- Le docteur C. Gaudreau d'Edmundston, vice-président du Conseil, le docteur H. H. MacKinnon de Fredericton, et le docteur L. M. Simon de Saint-Jean, représentants de la Société médicale du Nouveau-Brunswick,

- M. L. A. Miller de Dalhousie, représentant de l'Association des hôpitaux du Nouveau-Brunswick,

- M. J. K. Tingley de Saint-Jean, représentant de l'Association des directeurs généraux d'hôpitaux du Nouveau-Brunswick,

- Le docteur J. A. Bérubé de Campbellton, représentant de l'Association des dentistes du Nouveau-Brunswick,

- Le docteur Maxine Franklin de Fredericton, représentante des universités du Nouveau-Brunswick,

- Mlle Myrna Sherrard de Moncton, représentante de l'Assodiation des infirmières enregistrées du Nouveau-Brunswick,

- La révérende soeur A. Saulnier de Bathurst, Mme A. P. Tracy-Gould de Newcastle, M. Ola-J. LeBlanc de Moncton et monsieur le chanoine J. F. N. Jones de St. Andrews, représentants du grand public.

Le sous-ministre de la Santé et une autre personne nommée par le ministre sont membres sans droit de vote du Conseil.

Le docteur D. LeTouzé, de la Division de la recherche et de la planification du ministère de la Santé, est le secrétaire du Conseil.

La première réunion du Conseil consultatif des services de santé eut lieu les 19 et 20 novembre 1971.

La réunion du 19 était surtout une séance d'orientation pour les membres du Conseil. Le ministre expliqua aux membres quelles étaient les attributions du Conseil. Le sous-ministre et chaque chef de division du ministère exposèrent en détail la structure et les lignes de conduite actuelles du ministère de la Santé.

Le 20 novembre, le Conseil se réunit de nouveau en vue d'étudier ses attributions à la lumière des renseignements obtenus au cours de la journée précédente et de discuter de la structure et de l'administration du Conseil.

La deuxième réunion du Conseil eut lieu le 10 décembre 1971. Au cours de cette réunion, le docteur C. Gaudreau fut nommé vice-président du Conseil.

Le rapport du Comité d'étude sur le développement social et le rapport du Comité d'étude sur l'enseignement infirmier firent l'objet d'une très brève discussion, car les membres du Conseil jugèrent qu'il leur fallait plus de temps et de renseignements avant de pouvoir formuler des recommandations au ministre.

Au cours de cette réunion, une délégation du "Conseil des services sociaux" de Saint-Jean comprenant la soeur J. Magee, le docteur H. Whiston et M. B. Doyle ont fait part au Conseil de leurs vues et de leur expérience relativement au projet de mise en oeuvre d'un programme de soins à domicile dans cette ville. Le Conseil fut très satisfait de la présentation, mais jugea qu'il lui fallait beaucoup plus de renseignements sur le sujet avant de formuler une recommandation quelconque au ministre.

Le président rencontra le ministre ainsi que des représentants du ministère à plusieurs reprises en vue de recueillir de plus amples informations et de discuter des situations actuelles. Le 7 novembre 1971, il rencontra aussi le docteur J. Hastings, président du Groupe d'étude sur les centres de santé communautaire formé par le gouvernement fédéral en vue d'entreprendre des recherches et de formuler des recommandations sur la dispensation de soins aux malades sur pied au niveau local par l'intermédiaire de diverses catégories de centre de santé et sur le rôle éventuel des gouvernements et autres en vue d'encourager l'aménagement de tels centres.

Au cours de la prochaine année, le Conseil participera activement à l'élaboration d'un système complet et bien intégré de services de santé qui mettra à la disposition de la population une gamme d'installations et de programmes adéquats et que les resources

de la province puissent financer. Le Conseil conseillera également le ministre sur toute autre question que ce dernier lui soumettra pour considération et étude.